

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



le Grand Autunois Morvan

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

A) Désignation du secrétaire de séance

Le conseil communautaire a désigné Monsieur Anatole SAGOT, en tant que secrétaire de séance.

B) Approbation des Procès-Verbaux des 16 novembre, 14 et 19 décembre 2023.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les procès-verbaux cités ci-dessus.

C) Compte-rendu des actes accomplis.

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

D) Compte-rendu des MAPA.

Le conseil communautaire a pris acte des MAPA

1-FINANCES

a) Approbation des Attributions de Compensation provisoires 2024.

Le conseil communautaire a approuvé les montants des AC (Attributions de Compensation) provisoires 2024 pour chaque commune.

2-ADMINISTRATION GENERALE

a) Avis de la CCGAM pour le projet éolien à Saisy.

Un vote à bulletin secret étant demandé par plus du tiers des élus présents, le conseil communautaire, à la majorité, (50 pour, 14 contre et 11 abstentions), a donné un avis défavorable au projet envisagé qui consiste en la création d'un parc éolien de 5 éoliennes d'une hauteur de 180 mètres en bout de pale pour une puissance totale de 15 MW et de deux postes de livraison.

b) Avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches. Prix du repas.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches annexée au présent rapport fixant le prix du repas à la somme de 3,29 € pour l'année 2024.

c) Modification du marché public de transport des élèves sur le temps méridien à EPINAC.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la modification n° 1 du lot n° 2 du marché de transport des élèves sur le temps méridien « navette cantine des écoles d'Épinac vers le domaine du Curier », consistant en une navette supplémentaire de transport d'enfants sur le temps méridien pour un montant unitaire de 22 € HT.

d) Organisation du temps scolaire.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le renouvellement de la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (soit une répartition des heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées) à compter de la rentrée de septembre 2024.

e) Association « Restaurant Scolaire de Mesvres » : versement d'une subvention.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, le versement d'un acompte de 3 300€ à l'association « Restaurant Scolaire de Mesvres » sur la subvention 2024 qui sera fixée lors du vote du budget 2024.

f) Convention avec la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la signature de la convention avec la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne.

3-DSTA

a) Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le contrat relatif aux DEA entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et Ecomaison.

b) Approbation de la convention avec l'établissement McDonald's d'Autun pour la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et l'établissement McDonald's d'Autun pour la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés.

c) Approbation des nouvelles conventions avec le ministère des Armées et la société Elior pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés du collège et lycée militaire.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'avenant et les nouvelles conventions entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, la société Elior et le ministère des Armées.

4-RH

a) Recrutement d'un vacataire pour la médecine du travail.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, le recrutement de vacataires au service de la médecine du travail pour effectuer des examens médicaux au moment du recrutement ou périodiques.

Le conseil communautaire a fixé le tarif de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 700€ bruts pour une journée de vacation.

5-DADT

a) Création du Comité des partenaires et adoption d'un règlement intérieur pour son fonctionnement.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la création et la composition du Comité des partenaires, ainsi que les modalités de fonctionnement mentionnées dans le règlement intérieur.

6- Communiqué sur les questions agricoles

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les termes du communiqué.

7- Vœu relatif au maintien, à la modernisation et à la pérennisation du lycée professionnel forestier de la nature et de la forêt de Velet, à Etang sur Arroux

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a réitéré la demande à la Région Bourgogne Franche-Comté pour le maintien, la modernisation et à la pérennisation du Lycée professionnel forestier de la Nature et de la Forêt de Velet à Étang-sur-Arroux.

Le conseil communautaire a sollicité, afin de construire ensemble des solutions de pérennisation et de modernisation du lycée professionnel forestier de la Nature et de la Forêt de VELET, une réunion avec l'ensemble des acteurs décisionnaires du territoire dans les meilleurs délais pour échanger sur les éléments ci-dessus.

Enfin, le conseil communautaire a engagé des actions de communication fortes pour stopper la rumeur de fermeture qui peut impacter l'inscription des futurs élèves par manque de lisibilité et inciter les personnels au départ du Lycée professionnel forestier de la Nature et de la Forêt de Velet et donc à une mise en péril de l'établissement.

**POUR ÊTRE AFFICHE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE
L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

A Autun, le 6 février 2024
La Présidente
Marie-Claude BARNAY



